

**SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2024**

**DELIBERATION n°B-2024-02-003 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16**

**Date de convocation : 30/01/2024**

L'an deux mille vingt quatre, le sept février à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du conseil en mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente

**Absents :**

Laurent DE LAUNAY, Chantal GANTCH, Jean-Luc LAMAISON, Stéphanie DUPUY

-----  
Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance  
-----

**ENFANCE, PETITE ENFANCE**

**RECONVERSION EN ACCUEIL PETITE ENFANCE D'UNE ANCIENNE ÉCOLE PRIVÉE DE LIBOURNE : DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2024**

-----  
Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais ;

Vu la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023 visant à soutenir les projets d'investissement des collectivités pour l'amélioration du cadre de vie,

Vu le Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Grand Libournais signé par le PETR du Grand Libournais avec l'État en partenariat avec les EPCI du territoire,

Vu le contrat Action Cœur de Ville signé par la Ville de Libourne et La CALI,

Considérant que, dans le cadre de la politique publique en faveur de l'enfance et la petite enfance, la communauté d'agglomération s'est engagée à convertir une ancienne école privée de Libourne en crèche permettant d'accueillir 60 enfants en crèche et halte-garderie,

Considérant l'acquisition par La Cali de l'ancienne école privée « Marie-Immaculée »,

Considérant que les travaux envisagés concernent le bâti ainsi que l'aménagement des parties extérieures (cour, accès...)

Considérant le coût prévisionnel du projet estimé à 3 878 655 € HT ;

Considérant le calendrier de réalisation du projet entre 2024 et 2026 ;

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le

ID : 033-200070092-20240207-B\_2024\_003-DE



<b>Accueil petite enfance – 3 878 655 € HT € HT</b>				
<b>DEPENSES HT</b>		<b>RECETTES</b>		
Travaux	3 878 655,00 €	DSIL 2024	1 321 908 40 €	30,00 %
MOE	504 201,32 €			
Bureau de contrôle	23 505,00 €	Autofinancement	3 084 452, 92€	70,00 %
<b>Total</b>	<b>4 406 361,32 €</b>	<b>Total</b>	<b>4 406 361,32 €</b>	<b>100,00 %</b>

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

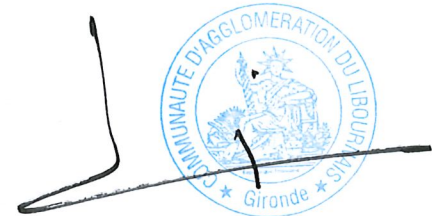
- solliciter la DSIL 2024 à hauteur de 30 % du coût de l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cette demande d'aide financière,
- d'autoriser la perception de l'aide financière qui pourra être accordée.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le 09/02/2024  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



Jacques LEGRAND,  
1<sup>er</sup> Vice-président,  
Secrétaire de séance